

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDPARIGNY

### SEANCE DU 10 décembre 2020

**Présents :** M. GARNIER Patrice. Mme HAMEL Marie-Claude, M. ROCHEFORT Jean-Luc, Mme ROTH Nathalie, M. GALOPIN Jacky, Mme GOBE Laetitia, M. DANIEL Gilbert , Mme VEILLARD Isabelle, M. PIEL Yves, M. THELLIER Roger , M. HAMEL René, Mme CHERBONNEL Isabelle, M. BERNARD Éric , Mme CROCHET Brigitte, M. JAMES Philippe, Mme HAMEL Valérie, Mme BOUGON Nathalie, Mme CHADUC Fabienne, M. PICOT Xavier, M. AMIOT Christophe, M. GERARD Stéphane , Mme LOYER Pascaline, Mme MOTTAIS Régine, M. COUILLARD Marin, M. HESLOUIN Guillem, Mme OLIVIER Linda, Mme JEHAN Marina.

**Ayant donné pouvoir :**

**Absent(s) excusé(s) :**

**Absent(s) : /**

M. Christophe AMIOT a été nommé(e) secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 22 octobre 2020 est adopté à l'unanimité

### **Ordre du jour**

En ouvrant la séance M. GARNIER donne lecture des cartes des remerciements suite aux décès de :

- Mme Thérèse LERICOLAIS, mère de Françoise SOUL, secrétaire,
- M. Marc OLIVIER, époux de Christiane, agent communal, et renouvelle ses sincères condoléances.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 1 sujet :

- Consultation pour la fourniture d'électricité

### **Remerciements**

M. le Maire donne lecture des lettres de remerciements relatives au versement de subventions annuelles émanant de :

- Comité des Fêtes de CHEVREVILLE,
- Les Restos du cœur pour le versement de la subvention exceptionnelle et le versement de la subvention annuelle,
- L'Association des Parents d'Elèves qui a organisé la vente des anciennes tables et chaises scolaires de Parigny et Milly. Elle a récolté la somme d'environ 600 €.

### **Panneau lumineux**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'acquisition d'un panneau lumineux à proximité de la mairie. Ce panneau est un support de communication qui permet d'informer la population en temps réel. Relié à un ordinateur en mairie, l'affichage des informations est fait immédiatement. 3 sociétés ont été reçues.

La société CENTAURE est spécialisée dans la conception et la fabrication. La société CENTAURE SYSTEMS commercialise, installe et assure la maintenance de ses systèmes de communication sur la France entière.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition de la Société CENTAURE, qui présente un produit et un service plus adaptés pour un montant de 20 960 € HT soit 25 152€ TTC,

### **Autorisation du Conseil pour intenter au nom de la commune les actions en justice**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un locataire d'un logement communal fait l'objet d'une procédure pour non-paiement des loyers.

Après plusieurs courriers de Me Christine DIAS TOMADA, Huissier de justice, et en l'absence de versement, nous devons diligenter une procédure d'expulsion.

Une assignation en expulsion devant le juge des contentieux de la protection du tribunal de proximité d'Avranches a été transmise au locataire défaillant.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à représenter la commune convoquée le 3 février 2021 au tribunal de proximité d'Avranches pour ce dossier.

### **Régime indemnitaire RIFSEEP tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel**

Le Maire rappelle que conseil municipal la été institué le RIFSEEP par délibération n° 2017-36 du 11 avril 2017,

Depuis cette date, un agent a été nommé ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) dans la filière médico-sociale. Cette filière doit être ajoutée afin que l'agent puisse bénéficier du régime indemnitaire RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Le Conseil Municipal, Décide d'ajouter la filière médico-sociale au régime indemnitaire RIFSEEP,

### **Aménagement du temps de travail : autorisation de temps partiel**

**Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Le temps partiel sur autorisation et le temps partiel de droit constituent des possibilités d'aménagement du temps de travail pour les agents publics.

Considérant l'avis du Comité Technique du 27/11/2020,

**Le Maire propose au Conseil Municipal**, d'instituer le temps partiel et d'en fixer les modalités d'application.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité DECIDE** d'instaurer le temps partiel pour les agents de la commune selon les modalités exposées ci-dessus.

### **Marché à bon de commande Voirie et réseau Eaux Pluviales :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une consultation d'entreprise a été lancée le 2 octobre 2020 concernant un marché à bons de commande (accord-cadre) pour les opérations de rénovation et d'entretien de la voirie et des réseaux d'eaux pluviales.

La durée initiale de l'accord-cadre est fixée à 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021. Il pourra être reconduit 2 fois.

Le montant minimum HT des travaux est fixé à 10 000 € HT et le maximum à 150 000 € par an.

Sur proposition de la commission, le conseil municipal Décide de retenir l'entreprise dont l'offre est économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres, la Société PIGEON TP NORMANDIE.

### **Concours du Receveur municipal – Attribution d'indemnité**

Le Conseil Municipal décide d'accorder à M Thierry COQUEMONT l'indemnité de confection des documents budgétaires prévue par l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 précité à compter de l'exercice 2020 pour un montant de : 45.73 €.

### **Révision des tarifs communaux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs communaux comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

### **Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal de GRANDPARIGNY**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

### **Commune déléguée de CHEVREVILLE : création de servitude de passage d'une canalisation eaux pluviales**

M. Gilbert DANIEL, Maire- délégué explique à l'assemblée les travaux de création de canalisations eaux pluviales sur le domaine privé cadastré.

Ces travaux ont été réalisés dans l'urgence suite aux inondations du printemps 2019.

Une servitude de passage de canalisations eaux pluviales sur les parcelles cadastrées 133 ZD 31, 33 et 36 sur domaine privé doit être enregistrée.

Le Conseil Municipal Désigne l'étude de Me MARTIN Paul-Henri, Notaire à ST HILAIRE DU HARCOUET pour rédiger les conventions de servitude de passage de canalisation d'eaux pluviales et de les enregistrer.

### **Enedis - Convention de servitudes – Passage d'une canalisation souterraine sur une longueur totale de d'environ 46 mètres. Chemin de la Bouverie – Commune déléguée de MARTIGNY**

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention ENEDIS concernant le passage d'un câble souterrain sur une longueur totale d'environ 46 mètres, Chemin de la Bouverie – Commune déléguée de MARTIGNY.

### **Commune déléguée de Martigny : Devis Clôture**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise SARL LAMBERT PAYSAGE pour la réalisation de la clôture pour limiter le domaine privé de la commune de MARTIGNY et la parcelle de l'ancien presbytère, mieux disante pour un montant de 8 630 € HT, soit 10 356.00 € TTC.

### **Commune déléguée de PARIGNY – Desserte en électricité du lotissement communal « Les Cytises » Rue Fulgence Bienvenue**

Les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent une participation de la commune de 800€ par lot soit pour 19 lots, 15 200 €, (prévu initialement à 13 600€ pour 17 lots) auprès du SDEM pour la desserte en électricité du lotissement les Cytises.

-

### **Consultation fournisseur d'électricité**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la collectivité n'aura plus accès au tarif réglementé d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Edf Collectivité a transmis de nouveaux contrats pour les 16 sites concernés ayant une puissance inférieure ou égale à 36 KVa.

Une consultation des tarifs a été effectuée auprès d'ENGIE. Une simulation a été réalisée sur la base des consommations de 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'offre d'EDF Collectivités.

### **Questions et informations diverses**

M. le Maire donne lecture des devis signés depuis la dernière réunion de conseil.

Suite à l'envoi par messagerie, d'une proposition de formation sur site des élus avec pour thème le rôle et le statut de l' élu local, il demande les personnes intéressées :

- M. Gilbert DANIEL, M. Yves PIEL, Mme Nathalie ROTH, Mme Isabelle VEILLARD, Mme Nathalie BOUGON, M. Roger THELLIER, M. GERARD Stéphane, Mme Laetitia GOBE, M. Patrice GARNIER, M. Christophe AMIOT, Mme Marie-Claude HAMEL, Mme Marina JEHAN, M. HAMEL René.

Cette formation est prise en charge par l'intermédiaire du DIF ELUS, par la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle est proposée par l'IEPP.

M. GARNIER informe que 2 nouveaux agents ont été recrutés :

- Mme Elodie MADELIN, qui va remplacer Aurélie à l'accueil. Aurélie va monter à l'étage.  
Une redistribution des tâches est en cours.

- M. Pascal ROBLIN, va remplacer M. Daniel LAISNE qui va faire valoir ces droits à la retraite au 1<sup>er</sup> février.

M. GALOPIN fait un point sur les travaux :

\* La réception des travaux de 1<sup>ère</sup> phase du lotissement les Cytises doit être prononcée demain 11 décembre,

\* Une commission des travaux est fixée au lundi 14 décembre à 20 h30.